

\*Photo non-contractuelle



# L'UNION FAIT LA COOP

Devenir coopérateur c'est s'inscrire avec toute une profession dans une démarche d'avenir et trouver des réponses concrètes.

C'est avancer vers l'unité car la Coopérative prend tout son sens à travers les Coopérateurs qui la composent : elle est la copropriété de tous les coopérateurs.

Pour être reconnu Coopérateur, nos statuts stipulent que vous devez avoir la double qualité de :

- **commerçant exerçant le commerce de buraliste et régulièrement établi sur le territoire français.**
- **adhérent d'une fédération départementale de buralistes.**

## RETRouvez vos promotions sur notre site web

En remplissant les formulaires que vous trouverez au verso :

- **Bulletin de souscription à une part de la Coopérative**
- **Demande de prélèvement automatique**

Ou inscription directe sur notre site

## COMMENT DEVENIR COOPÉRATEUR



SCANNEZ-MOI

Devenez coopérateur aujourd'hui et profitez de nos offres partenaires en quelques clics sur notre site [luniverscoop.fr](http://luniverscoop.fr) ou contactez-nous au 01 53 21 81 48

